

ROLAND ESCH

MAGISTRAT HONORAIRE



MAURICE PAPON

UN BUREAUCRATE

TUEUR ?

Plus de détails sur
www.nancycercledutravail.fr

**LES GRANDS
PROCES
DU 20ÈME SIÈCLE**

CONFERENCE du 20 avril 2023



BREVE *biographie*



- Né le 3 septembre 1910 à Gretz-Armainvilliers en Seine et Marne ; mort le 17 février 2007 à Pontault-Combault ; marié, 3 enfants.
- Fils de notable ; père 🖐 premier clerc de Notaire puis industriel de la verrerie et maire.
- Etudes à Louis le grand à Paris ; études universitaires droits et lettres.
- Rédacteur au ministère de l'intérieur.
- Entre tôt en politique grâce à son père ; au centre gauche au départ ; il fut maire, député et ministre du budget dans le 3ème gouvernement Barre de 1978 à 1981.
- Importante carrière dans la préfectorale 🖐 préfet de Corse, de Constantine, S.G. de la Préfecture de Police de Paris de 1951 à 1954 puis du protectorat au Maroc, préfet de police à Paris de 1958 à 1962.

LE CONTEXTE *criminel*



- *Délégation de signature du préfet régional en sa qualité de S.G. de la préfecture de la Gironde, il supervise 5 divisions et le service des questions juives.*
- *Les rafles de Bordeaux des 15 et 17 juillet 1942 touchent 70 personnes qui feront partie du premier convoi vers Drancy puis Auschwitz ; 11 convois suivront transportant 1028 juifs dont seuls 23 reviendront ; (déposition d'un déporté rescapé en qualité de témoin).*
- *Article du « Canard enchaîné » du 6 mai 1981 met en cause Papon dans ces déportations ; à sa demande, un jury d'honneur lui donne acte de son engagement aux Forces Françaises Combattantes à partir du 1er janvier 1943 mais estime qu'il aurait dû démissionner de son poste de S.G. en 1942.*
- *A la suite de 4 plaintes de familles de déportés, il est inculpé le 19 janvier 1983 puis le 8 mars 1984 du chef de crimes contre l'humanité.*

LE PROCES



- *Plus long procès dans les annales judiciaires françaises, il débute le 8 octobre 1997 après 17 années de batailles juridiques, s'étale sur 7 mois et s'achève le 2 avril 1998.*
- *Cour d'assises de la Gironde à Bordeaux ; présidence de Mr. Castagnède, avocat général ➡ le P.G. Henri Desclaux qui requiert 20 ans de RC, avocats de la défense Maître Varaut et Maître Vuillemin ; 34 parties civiles individuelles et 14 associations, de nombreux témoins : ancien déporté, historiens, hommes politiques.*
- *Qualification juridique : complicité de crimes contre l'humanité par participation à la déportation et à l'assassinat de 72 personnes juives entre 1942 et 1944.*

LE PROCES (SUITE)



- *Plaidoirie de Maître Varaut sur une semaine complète interrompue quelques jours suite au décès de Madame Papon.*
- *L'avocat plaide le vertige du temps, l'acte non détachable de la fonction ; le refus d'une responsabilité collective en dénonçant la thèse de crime de bureau invoqué par Arno Klarsfeld, avocat de parties civiles ➡ application des lois de l'époque sans états d'âme par l'administration.*
- *Verdict : ➡ acquitté au pénal des chefs de crimes contre l'humanité par complicité d'assassinats et tentatives, coupable pour le surplus à savoir complicité d'arrestations et de séquestrations ; 10 ans de RC, interdictions des droits civiques, civils et de famille ; ➡ condamné au civil à payer la somme de 4,73 millions de francs en frais de procédure et en dommages et intérêts.*

L'EXÉCUTION

de la peine



- *Mis en liberté dès le début de son procès, il s'enfuit en Suisse en octobre 1999 à la veille de l'examen de son pourvoi en cassation ; il en est déchu.*
- *Arrêté 2 jours plus tard, expulsé et incarcéré à Fresnes puis à la santé.*
- *Libéré le 18 septembre 2002 après 3 ans de détention au bénéfice d'une expertise médicale déclarant son état de santé incompatible avec la détention (loi Kouchner du 4 mars 2002) ; libération très critiquée.*
- *Arrêt du Conseil d'Etat d'avril 2002 qui condamne l'Etat à payer la moitié des D.I. au motif que l'ordonnance de août 1944 n'a nullement supprimée la responsabilité de l'Etat.*
- *Décision de la C.E.D.H. du 25 juillet, saisie par le condamné, qui juge contraire au principe de procès équitable l'obligation de mise en état (👉 se présenter pour incarcération) en procédure pénale française avant examen du pourvoi en cassation.*
- *Papon meurt le 8 février 2007, à 96 ans, suite à une intervention sur son pacemaker. Ses obsèques ont fait débat car il a voulu être enterré avec sa légion d'honneur ; il avait été fait commandeur dans cet ordre par de Gaulle en juillet 1961 mais sa condamnation criminelle lui avait retiré ce titre.*

L'IMPORTANCE SYMBOLIQUE *du procès PAPON*



- *Importance historique au sens du devoir de mémoire et pour une nouvelle analyse critique du mythe gaulliste de la France unanimement résistante ; le procès a mis en évidence la réalité de la politique antisémite de Vichy dont le statut des juifs, promulgué en octobre 1940, est bien antérieure à la conférence de Wannsee planifiant la solution finale.*
- *Importance politique car en juillet 1995 le Président Chirac a reconnu le rôle de l'Etat dans les rafles et déportations des juifs.*
- *Grande importance juridique sur le fond car si l'ordonnance du 9 août 1944 a rétabli la République et déclarée nul le régime de Vichy en dégageant la IIIème république de toute responsabilité, une partie de la réglementation de Vichy continue de s'appliquer jusqu'à aujourd'hui.*
- *Grande importance juridique également sur la forme 🖱️ enregistrement intégral du procès et mise à disposition rapide des archives.*

CONCLUSION



Avec le recul, on peut observer les faits suivants 🖐

- *Les crimes reprochés à Papon ne sont en rien comparables à ceux commis par Paul Touvier et Klaus Barbie sous les mêmes incriminations ; d'une certaine façon, Papon a joué le rôle de bouc émissaire.*
- *Son comportement ambiguë pendant la guerre fut largement partagé y compris par un président de la 5^e république.*
- *Les faits objets de la condamnation sont établis et en application du statut du tribunal de Nuremberg (article 6) ceux qui ont pris part à l'élaboration ou à l'exécution d'un plan concerté de type génocidaire doivent en assumer les responsabilités ; notion juridique qui rejoint le thème philosophique de Hannah Arendt sur la « Banalité du mal ».*
- *La décision de la Cour d'assises de la Gironde apparaît équitable compte tenu de l'ancienneté des faits, de leur gravité et de la personnalité de leur auteur.*

BIBLIOGRAPHIE

et filmographie



- **Hannah ARENDT** « *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal* » - Folio 1963.
- **Jean-Jacques GANDINI** « *Le procès Papon : histoire d'une ignominie ordinaire au service de l'Etat* » - Libro 1999.
- **Robert PAXTON** « *La France de Vichy* » - Points/Histoire 1973.
- **Daniel SCHNEIDERMAN** « *L'étrange procès* » - Fayard 1998.
- **Revue L'Histoire** « *Papon, leçons d'un procès* » - N°222 juin 1998 pages 76 à 86.
- **Film documentaire de Stéphane BIHAN** « *Maurice Papon, les leçons d'un procès* » - 2018.
- **Film documentaire de Emmanuel HAMON et Marc-Olivier BARUCH** « *Maurice Papon, itinéraire d'un homme d'ordre* » - 2010.
- **Film documentaire de Yasmina ADI** « *Ici on noie les Algériens* » - 2011.

CHRONIQUE

d'actualité juridique (avril. 2023)



- *Poutine et sa commissaire pour l'enfance objets d'un mandat d'arrêt délivré par la CPI : vers une reconnaissance juridique internationale des crimes de guerre ?*
- *La justice criminelle française traite-t-elle les tragédies familiales de manière équitable : analyse de Pascale Robert DIARD, chroniqueuse judiciaire, à propos d'une décision de Cour d'Assises en matière de tentative d'assassinat d'un père sur ses deux filles mineures.*
- *Création d'un service au Palais de Justice de Paris consacré aux « Gold Cases » ; Cf le livre de Jacques DALLEST P.G. « Gold Cases, un magistrat enquête » aux éditions Mareuil.*
- *Le Conseil Constitutionnel est-il une juridiction indépendante ? Dans son livre « La constitution maltraitée. Anatomie du Conseil Constitutionnel » Amsterdam 288 pages, Laurelyne FONTAINE, professeure de droit public et constitutionnel à la Sorbonne Nouvelle souligne l'entre-soi des politiques et la pauvreté intellectuelle des motivations des décisions du Conseil Constitutionnel.*